Initiatives ministérielles

camion et amener leur famille visiter la belle province qu'est le Québec, en fin de semaine.

Lorsque j'étais un chef de petite entreprise, j'ai conclu beaucoup d'affaires au Québec et je n'ai jamais eu de mal à travailler dans cette belle province. Une des façons de nous assurer que le Québec vote pour le Canada lundi serait de veiller à ce qu'une majorité de Québécois, surtout dans les régions périphériques, se sentent à l'aise avec ceux d'entre nous qui vivons à l'extérieur du Québec.

Je sais que la situation est précaire à l'heure actuelle. La situation est tendue. Cependant, je pense que l'un des grands avantages que nous avons au Canada, c'est que les gens de différentes régions puissent se parler, ils n'ont pas à se limiter à des annonces télévisées. Je respecte des manifestations de ce genre, mais la meilleure façon de créer un sentiment d'appartenance, c'est de faire en sorte que les gens puissent se rencontrer et avoir une relation constructive et chaleureuse.

Je ne pense pas qu'il soit trop tard pour renverser la tendance que nous constatons dans les journaux à l'heure actuelle. Si vous êtes de l'Ontario et prévoyez peut-être, en fin de semaine, aller à votre chalet, dans le Nord, ou à Buffalo ou Niagara Falls, vous pourriez songer à aller plutôt dans les régions périphériques du Québec. Si nous parlons ensemble de tous les actifs que nous avons à titre de nation, nous finirons par rester unis.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de parler de ce projet de loi. Je prie Dieu que la semaine prochaine, le Canada soit encore un pays uni.

[Français]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au nom de mon parti sur le projet de loi C-99. C'est une loi visant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le secrétaire parlementaire a très bien exposé le fait que les petites entreprises ont une place primordiale dans l'économie canadienne et il va de soi, dans celle du Québec. Que ce soit le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec, il y a quand même eu des programmes qui ont été mis sur pied pour la soutenir, parce qu'on sait qu'un des problèmes que rencontrent les gens qui veulent lancer une petite entreprise, c'est le problème du financement.

Souvent ce sont des gens pleins de bonne volonté, des gens qui ont des idées intéressantes, et si les gouvernements ne voient pas, d'une certaine façon, à les soutenir, à ce moment—là, l'idée reste souvent en germe et il n'y a pas d'entreprise qui se développe. Que ce soit au niveau du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, il y a des mesures qui ont été prises pour que les entrepreneurs reçoivent de l'aide.

Bien sûr, il y a des fonds privés, des fonds de placement, des fonds d'investissement dans différentes provinces, notamment au Québec où il y a le Fonds de solidarité de la FTQ qui a une influence dans ces domaines—là, mais il reste quand même que quand on regarde les sommes qui sont investies, le secrétaire parlementaire parlait actuellement au Canada, en ce qui concerne ce programme, d'un montant de près de huit milliards de dollars. On voit toute l'importance du programme en question.

• (1540)

On voit aussi son importance quand on se rend compte de la popularité que ce programme a auprès des entrepreneurs. Il est courant de voir dans nos bureaux de comté des gens qui ont de bonnes idées, qui décident de venir auprès de leur député prendre des informations sur les programmes qu'il serait possible d'utiliser en vue de les aider à lancer leur entreprise.

Il existe au Canada la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui a été mise sur pied il y a plusieurs années. Cette loi a permis de prêter, a permis de lancer des entreprises. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui vient apporter certains amendements.

Essentiellement, le projet de loi original vise à fournir une garantie auprès des banques pour les entrepreneurs qui veulent lancer une entreprise. Cette garantie peut être de 85 ou 90 p. 100; selon les années les chiffres ont varié.

Ce qu'il en coûte au gouvernement canadien, c'est ce qu'il en coûte à quelqu'un qui veut garantir des prêts. Si la personne ne réussit pas comme elle pensait dans son entreprise, si la personne fait faillite, à ce moment-là le gouvernement du Canada se voit obligé d'éponger la perte auprès des banques. En 1992, la perte a été de 44 millions de dollars. Comme les plafonds ont été modifiés par la loi de 1993, car certaines dispositions ont été modifiées, on prévoit qu'en 1995–1996 la perte que le gouvernement du Canada pourrait encourir serait de 100 millions de dollars.

Dans la situation actuelle des finances du gouvernement canadien, on comprend que le ministre se soit inquiété et que les discussions qui ont porté sur les petites entreprises au Comité permanent de l'industrie aient dû tenir compte de cette dimension.

C'est pour cela qu'on a devant nous aujourd'hui un projet de loi. Ce projet de loi vise à abaisser dans une certaine mesure le plafond des garanties que le gouvernement fédéral pourrait donner. Cette garantie passerait de 90 à 85 p. 100 des prêts consentis. Il est sûr qu'à ce moment—là, en abaissant le plafond, le gouvernement du Canada verrait ses responsabilités diminuer en ce qui concerne les montants à verser en cas de faillite.

Par ailleurs, il y a quand même un corollaire à tout cela, c'est que si la garantie est moins forte, ceux dont les projets sont plus risqués, ceux peut-être dont les projets sont plus innovateurs auront plus de difficulté à obtenir des garanties. Cela se comprend un peu, les banques ne voulant pas perdre, à ce moment-là on va se retrouver peut-être dans une situation où des projets seront refusés.

Par ailleurs, le taux de 85 p. 100 était celui qui était fixé avant la réforme de 1993, avant les amendements de 1993. On peut quand même comprendre qu'il y a matière pour le gouvernement à économiser de l'argent. On espère qu'il n'y a pas des entrepreneurs avec des idées brillantes et intelligentes qui se verront refuser des garanties de prêt compte tenu de cette disposition.

Il y a un aspect important aussi qui nous inquiète beaucoup au Bloc québécois, en ce qui concerne cette disposition, c'est qu'on dit dans l'amendement: ce plafond-là pourrait être abaissé encore plus si le gouvernement décide, par règlement, de l'abaisser. Comme un de mes collègues me le disait tout à l'heure, mainte-